



Syndicat Local SPS de l'EPSNF

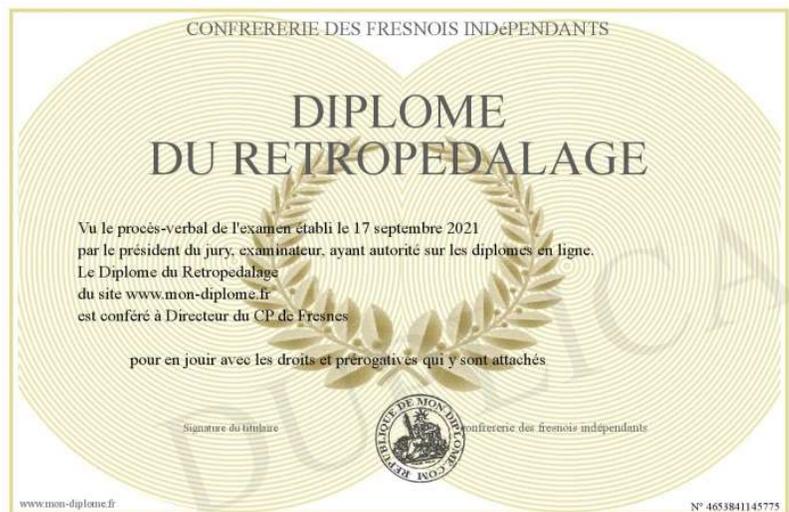


Syndicat Pénitentiaire des Surveillants non-gradés

Rétropédalage

La note aux résidents du domaine n°1378 concernant la fermeture du portail d'accès vient d'être modifiée, quelques jours seulement après sa communication.

Sous couvert de sécurité, le directeur du CP de Fresnes voulait rendre la vie des Fresnois pénible, voire impossible : en effet, dans cette note, il exigeait des résidents qu'ils déclarent systématiquement au préalable auprès de ses services (et avant midi, s'il vous plaît !), tout retour au domaine après 20h. Ainsi, tous les résidents pratiquant une activité sportive ou culturelle en soirée se retrouvaient dans l'obligation d'en informer les services idoines. Idem ceux qui, au dernier moment, décidaient d'aller au ciné ou au resto. Idem enfin, ceux devant faire face à une urgence personnelle ou médicale, contraints de téléphoner pour avoir accès au domaine « *en cas d'urgence ou d'imprévu* ».



Habiter le domaine pénitentiaire occasionne des contraintes, sécuritaires en premier lieu. A ce titre, les résidents en ont accepté la fermeture à 23h. Alors pourquoi vouloir aller plus loin et en fermer les portes dès 20h ? Heureusement, le bon sens l'a emporté. Peut-être la hiérarchie pénitentiaire est-elle elle-même intervenue pour contrevenir à cette note aberrante ?



Insécurité sur le domaine de Fresnes

Enfin, depuis des mois, l'absence de lumière la nuit sur une grande partie du domaine pénitentiaire de Fresnes est une atteinte grave à la sécurité des biens et des personnes. La vidéosurveillance ne sera donc d'aucune utilité en cas d'agression ou de voiture brûlée. **Ce dysfonctionnement qui perdure est une honte !!!**

Pourquoi ne pas plutôt s'attaquer prioritairement à l'urgence ?...

Copies à :

Personnel de l'EPSNF
Syndicat National SPS
DI Paris DAP

17/09/21

SPS 100% Surveillants

FGAF

Fédération Générale Autonome des fonctionnaires